

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 30/09/2014**

L'an deux mille quatorze,

Le trente septembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du douze septembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	19
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

**Présents**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4.	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

**Absents** :

**Absents excusés** : M. ANGO Jacques-Vianney, M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam

**Pouvoirs** : M. ANGO Jacques-Vianney à Mme AUBRY Christine  
M. MASSON-BENSID Nadia à Mme LACROIX Aurore  
M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

**OBJET : OUVRAGE D'ART – mise en accessibilité du cheminement piétonnier sur la RD 995 : consultation et demande de subventions.**

Considérant que la commune, compétente en matière de rénovation du patrimoine, souhaite rendre accessible le cheminement piétonnier sur la RD 995.

Considérant qu'il est nécessaire :

- d'une part, d'effectuer une consultation afin de désigner un assistant à Maîtrise d'œuvre,
- d'autre part, de solliciter les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Pays Vitryat, Conseil Général, l'Etat –DETR-).

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,**

- **DECIDE** de programmer en 2015 sur le budget VILLE le projet suivant : mise en accessibilité du cheminement piétonnier sur l'ouvrage d'art RD 995.
  
- **DECIDE** de lancer une consultation pour retenir l'Assistant à maître d'œuvre
  
- **SOLLICITE** les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Pays Vitryat, Conseil Général, l'Etat – DETR-),
  
- **AUTORISE** son Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Denise GUERIN